



Sainte-Anne
de-Bellevue

VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2014
ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2015**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2014 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60 rue St-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

- Madame le Maire, Paola Hawa;
- Mesdames les conseillères Dana Chevalier et Andrée Deschamps;
- Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault;

Le directeur général, Monsieur Martin Bonhomme.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Me Lucie Gendron, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-343-14 Ouverture de la séance

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Andrée Deschamps

D'ouvrir la séance extraordinaire du 17 décembre 2014. Il est 18 h 32.

Adoptée à l'unanimité.

12-344-14 Ordre du jour

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

12-343-14 Ouverture de la séance

12-344-14 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes sur les sujets traités à l'ordre du jour

3. Finances

12-345-14 Adoption du budget pour l'année 2015

4. Dépôt de documents

5. Levée de la séance

12-346-14 Levée de la séance extraordinaire

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR

La période de questions est ouverte à 18 h 42.

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente	Résumé de l'objet principal de l'intervention
M. Provost	Taux de taxation diminué si le poste d'assistante au maire éliminé; Coups de 36 000 \$ dans les fêtes populaires; Comparaison de Sainte-Anne-de-Bellevue à Rigaud; Travaux de 55 000 \$ prévus pour la tour à boyaux;
M. Harvey	Augmentation de taxes plus élevée qu'à Kirkland, Baie-d'Urfé et autres villes liées; Projets générateurs de revenus à la ville;
M. Juneau	Revenus inclus au budget; Fiesta familiale coupée; Fêtes pour encourager les gens à revenir au centre-ville;
Mme LaRose	Support financier de la Ville pour le marché Sainte-Anne; Inquiétude pour les coupures au service des loisirs; Fiesta familiale;
M. Provost	Subventions vertes;
Mme Robert	Fiesta familiale amène achalandage en ville;
M. Provost	Réparation de la tour à boyaux à 55 000 \$;
M. Harvey	Projets concrets générateurs de revenus.

La période de questions est close à 19 h 13.

3. FINANCES

12-345-14 Adoption du budget pour l'année 2015

ATTENDU QUE l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit, entre autres, que le conseil doit préparer et adopter le budget de la Ville en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

2586

D'adopter le budget pour l'année 2015, où sont présentés des revenus de 17 691 551 \$ et des dépenses et affectations totalisant 17 691 551 \$, dont copie est jointe en annexe «A».

De publier un document explicatif du budget au lieu de le distribuer à chacune des adresses du territoire de la Ville, comme le permet l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'autoriser la dépense et le paiement de la publication ci-dessus dans le journal Cités Nouvelles pour un montant maximal de 1 000 \$ à même le poste budgétaire numéro 02-140-00-341 du fonds général.

De transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, le budget pour l'année 2015 adopté.

Le vote est demandé sur la résolution :

Pour

Dana Chevalier
Ryan Young
Andrée Deschamps
Daniel Boyer
Yvan Labelle

Contre

Michel Boudreault

Adoptée sur division.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

- **Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « B »;**
- **Le certificat de publication de l'avis public concernant l'adoption du budget 2014, dont l'original est joint en annexe « C » conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.**

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-346-14 Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 19 h 14.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

M^e Lucie Gendron
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-9848